

RÈGLEMENT

- 1 - Cette manifestation est organisée par l'Association des Collectionneurs Malemortois ,(loi 1901) Elle est destinée à faciliter les contacts entre les collectionneurs, les négociants et le public.
- 2 - En l'absence du bulletin d'inscription dûment rempli, des pièces justificatives et du règlement, aucune réservation ne sera prise en considération.
- 3 - Les négociants doivent fournir un justificatif de leur inscription au registre du commerce Les collectionneurs non patentés devront avoir la connaissance préalable de la réglementation en vigueur et doivent justifier de leur identité.
- 4 - L'attribution des emplacements sera effectuée suivant l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de personnes pouvant porter atteinte à la bonne réputation de la manifestation et, tout individu perturbateur le jour de la manifestation sera exclu définitivement.
- 5 - Les emplacements répartis par des tables de 2,20 x 0,70m. Ils ne peuvent dépasser 4 tables, l'attribution du métrage se fait sous réserve de disponibilité et en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.
- 6 - Tout emplacement non occupé à 9 heures sera remis à la disposition des organisateurs et non remboursable.
- 7 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation, en cas de litige d'un exposant avec un tiers, avec tout service public chargé d'une mission de contrôle, Il en est de même en cas de mensonge tricherie ou falsification perpétrée par un exposant.
- 8 - Les créneaux horaires d'ouverture au public sont : **9h00 - 17h 30**
La mise en place peut se faire à partir de **7h00** et départ à partir de **17h30**.
- 9 - L'entrée est gratuite.
- 10- **SEUL LE METRAGE INSCRIT AU RECTO DU PRESENT BULLETIN SERA PRIS EN COMPTE** pour la réservation et selon les critères de priorité et de disponibilité précédemment énoncés.
- 11- La signature du bulletin entraine de facto l'acceptation du présent règlement.